

COMMUNIQUE DE PRESSE

OBJET : LA RECRUDESCENCE DE LA TORTURE AU SENEGAL

La Ligue Sénégalaise des Droits Humains vient d’être saisie, par les familles des cinq (5) jeunes arrêtés dans le cadre des évènements ayant abouti au décès de l’auxiliaire de police Fodé NDIAYE, de dénonciations de graves actes de torture et toutes sortes de traitements inhumains, cruels et dégradants dont ces derniers feraient présentement l’objet au niveau de la Maison d’Arrêt et de Correction de Dakar, où ils sont incarcérés.

Auparavant, ces derniers auraient subi le même sort pendant leur garde-à-vue et le jeune Cheikh Sidaty MANE avait déjà souffert de graves blessures et les séquelles de tortures étaient visibles sur son corps.

La Ligue Sénégalaise des Droits Humains a également appris que les six (6) sympathisants du Mouvement « Fekké Maci bollé » de Youssou NDOUR toujours arrêtés dans les mêmes circonstances avaient été victimes d’actes de torture au niveau des locaux de la Police Centrale.

La Ligue Sénégalaise des Droits Humains interpelle formellement la Direction de la Maison d’Arrêt et de Correction de Dakar, les autorités hiérarchiques de la police ainsi que les Ministres de l’intérieur et de la Justice sur de tels faits gravissimes, attentatoires à la dignité humaine et inacceptables dans un Etat de Droit.

La Ligue Sénégalaise des Droits Humains appelle les autorités sénégalaises à mettre fin à l’impunité qui entoure les graves violations de Droits Humains enregistrées quotidiennement au Sénégal et qui rend vulnérable la personne humaine.

Le Comité des Nations Unies contre la Torture vient d’être saisi à nouveau de ces cas qui viennent s’ajouter à tous ceux qui ont été déjà documentés.

La Ligue Sénégalaise des Droits Humains exige la cessation immédiate de la pratique de la torture au Sénégal et invite les autorités judiciaires à veiller à la protection des Droits et de l’intégrité physique des personnes détenues dans le cadre d’enquêtes ou de procédures judiciaires.

**Fait à Dakar, le 07 Février 2012**

**LE COORDONNATEUR**

Maitre Assane Dioma NDIAYE